

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Département
Pyrénées Atlantiques
**Commune de
Boucau**



DELIBERATION N° 9

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ

Date de convocation : 6 décembre 2022

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - JM GUTIERREZ- M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - S. DARRIGUES - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J. DARRIGADE - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - M. BECRET - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ

B.GERY donne pouvoir à M. EVENE

S.PUYO donne pouvoir à J.DOS SANTOS

Secrétaire de séance : J. WEBER

En tant que Président d'Honneur de l'Essor Basque, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur José DOS SANTOS, Adjoint, expose à l'assemblée la volonté de contribuer financièrement à la première étape « Boucau/Tarnos » de la 48^{ème} édition de la course cycliste de l'Essor Basque. 200 coureurs partiront de Boucau le 4 février 2023 et arriveront à Tarnos.

Compte-tenu de l'animation qu'apporte cet événement à la Commune, il est proposé d'allouer une subvention de 2 000 €.

Il est précisé que cette demande de subvention a été examinée lors de la commission des Finances du 5 décembre 2022.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 29

Votants : 28
Pour : 21
Abstentions: 7
(minorité)
Contre : /

**Objet : Subvention
2023 à l'Association
Essor Basque**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le et de la publication
le*

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 064-216401406-20221213-09_12_12_22-DE

Approuve sa proposition,

Décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association SLOW Boucau,

Dit que ces crédits seront ouverts au budget 2023.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 13 Décembre 2022

Le Maire,

